



C.A.L.I (Association Culture, Arts et Lettres des Iles)

Directeur : Isabelle le Bal
Résidence d'auteurs / Bretagne

Date de mise à jour : Janvier 2013

Présentation :

L'association CALI (Culture, Arts et Lettres des Iles) propose depuis 2009 une résidence d'auteur sur l'île d'Ouessant (29). Ainsi, les auteurs sont invités à travailler dans un contexte d'insularité cher aux initiateurs du projet, en partenariat avec le Centre national du Livre. C'est la seule résidence d'auteur sur une île en Bretagne ainsi que l'unique résidence du Finistère.

Principaux objectifs de la résidence :

- > Ecrire librement et sans commande de la part de l'organisme d'accueil
- > Encourager la promotion d'ouvrages proposant une inspiration marquée par l'insularité
- > La résidence accueille des auteurs de poésie, de fiction mais également de théâtre. Cette résidence n'a pas vocation à conduire à la publication ou à la production

Durée moyenne d'une résidence :

Résidence pérenne d'une période moyenne de 4 mois (entre 2 et 6 mois)

Date limite pour le dépôt des dossiers : 30 septembre

Nombre de résidents accueillis par année : 2 à 3

Conditions de candidature :

- > Appel à candidature annuel, en fonction des calendriers, parfois deux années civiles
- > Reçoit uniquement les auteurs pouvant subvenir à leurs besoins quotidiens ou ayant une bourse de vie du CNL ou d'un organisme insulaire équivalent

Autre critère de sélection :

- > Les œuvres doivent porter sur l'insularité

Type d'hébergement proposé :

- > Août et Septembre : L'auteur dispose d'un appartement situé dans le sémaphore du Créac'h (Île d'Ouessant)
- > Octobre et Novembre : les auteurs résident dans une maison louée par l'association au lieu dit Porsguen

Équipements mis à la disposition du résident :

- > Appartement autonome dans la tour de l'ancien sémaphore
- > Équipement complet pour un gîte (cuisine, lave-linge, sèche linge)
- > Bibliothèque thématique (1500 ouvrages)
- > Vélo mis à disposition
- > Connection interne

Frais à la charge du résident :

- > Soutenu par le CNL, la DRAC Bretagne, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil Général du Finistère, la Mairie d'Ouessant
- > Restauration

Frais pris en charge par la structure :

- > Le frais de transport selon un calendrier fixé avec l'auteur
- > Les frais d'hébergement (la restauration de l'utilisateur)
- > L'auteur ne peut pas prendre ses repas en commun

Contreparties demandées aux auteurs accueillis :

- > Les auteurs sont conviés à participer au Salon International du Livre Insulaire. Ils doivent assister et participer à des lectures publiques
- > Obligation d'assister à des rencontres avec un public varié, particulièrement scolaire
- > L'auteur est convié à animer des ateliers d'écriture
- > L'auteur doit faire mention de la résidence sur ses documents de communication

Spécificités :

- > L'association ne verse pas de droits d'auteur sauf projets conjoints expressément déterminés à l'issue de la résidence

Accompagnement des auteurs dans leur travail d'écriture :

- > Chaque semaine, l'auteur bénéficie d'un suivi de la part des organisateurs de la résidence

Accompagnement des auteurs après la résidence :

- > Promotion, conseil à l'édition, blog, publication ou revue
- > Pas d'aide à l'édition proposée
- > Mise en relation avec les partenaires locaux (réseau local)

Pour plus d'informations : www.livre-insulaire.fr

Noms des précédents bénéficiaires de la résidence : 5

- 2009 : Rodney Saint-Eloi (Août- Septembre)
- 2010 : Laure Morali (Août-Septembre) et Alexis Gloaguen (Novembre 2010 – Février 2011)
- 2011 : Johary Ravaloson (Août-Novembre)
- 2012 : Karin Huet (Septembre-Décembre)
- 2013 : Anne Bihan (Janvier-Avril)

Contact du référent ou personne chargée des résidences :

Isabelle de Bal
Sémaphore du Créac'h
29242 OUESSANT
0681854171
cali@livre-insulaire.fr

Centre national du Théâtre : **pôle auteurs**

134, rue Legendre 75017 Paris / Tél. : +33 1 44 61 84 85